



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 8926

Texte de la question

M. Joël Sarlot appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur l'acquisition d'un logement neuf ou en état futur d'achèvement. Dans le cadre des dispositions de cette loi, l'acquisition d'un logement vétuste ainsi que les travaux de rénovation indispensable à son usage peuvent-ils être pris en considération. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment à ce sujet et lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8926

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6668

Question retirée le : 12 février 2008 (Fin de mandat)